



联合国
粮食及
农业组织

Food and Agriculture
Organization of the
United Nations

Organisation des Nations
Unies pour l'alimentation
et l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная организация
Объединенных Наций

Organización de las
Naciones Unidas para la
Alimentación y la Agricultura

منظمة
الأغذية والزراعة
للأمم المتحدة

F

CONSEIL

Cent soixante-quatrième session

6–10 juillet 2020¹

Rapport de la 181^e session du Comité financier (3–5 juin 2020)

Résumé

À sa 181^{ème} session, le Comité a étudié plusieurs questions financières et budgétaires et questions de contrôle concernant le Programme alimentaire mondial (PAM), avant leur examen par le Conseil d'administration du PAM à sa session annuelle, en juin 2020.

Action suggérée au Conseil

Le Conseil est invité à prendre note des vues et recommandations formulées par le Comité financier eu égard aux questions examinées par le Conseil d'administration du PAM à sa session annuelle, en juin 2020.

Prière d'adresser toute question relative à la teneur du document à:

M. David McSherry
Secrétaire du Comité financier
Courriel: DavidWilliam.McSherry@fao.org ou tél.: +3906 5705 3719

¹ Initialement prévue du 8 au 12 juin 2020

Introduction

1. Le Comité a soumis au Conseil le rapport ci-après sur les travaux de sa cent quatre-vingt-unième session, qui s'est tenue sous forme virtuelle.
2. Outre la Présidente, Mme Imelda Smolcic Nijers (Uruguay), les représentants des membres ci-dessous étaient présents:

<ul style="list-style-type: none"> • Mme Kristina Gill (Australie) • M. Manash Mitra (Bangladesh) • M. Rodrigo Estrela de Carvalho (Brésil) • M. Haitham Abdelhady Elsayed Elshahat (Égypte) • S. E. Mme Zenebu Tadesse Woldetsadik (Éthiopie) • M. Ramón Lohmar (Allemagne) 	<ul style="list-style-type: none"> • M. Toru Hisazome (Japon) • M. Benito Santiago Jiménez Sauma (Mexique) • Mme Tahirou Rahila Rabiou (Niger) • M. Denis Cherednichenko (Fédération de Russie) • M. Sid Ahmed M. Alamain Hamid Alamain (Soudan) • Mme Elizabeth Petrovski (États-Unis d'Amérique)
--	--
3. La Présidente a informé le Comité que:
 - Mme Kristina Gill (Australie) avait été désignée pour remplacer Mme Lynda Hayden en tant que représentante de l'Australie à la session;
 - M. Ramón Lohmar (Allemagne) avait été désigné pour remplacer M. Heiner Thofern en tant que représentant de l'Allemagne à la session;
 - M. Denis Cherednichenko (Fédération de Russie) avait été désigné pour remplacer M. Vladimir V. Kuznetsov en tant que représentant de la Fédération de Russie à la session;
 - Mme Jennifer Harhigh (États-Unis d'Amérique) avait été désignée pour remplacer Mme Emily Katkar en tant que représentante des États-Unis d'Amérique pour le reste de son mandat; et
 - Mme Elizabeth Petrovski (États-Unis d'Amérique) avait été désignée pour remplacer Mme Jennifer Harhigh en tant que représentante des États-Unis d'Amérique à la session.
4. Le résumé des qualifications des membres suppléants peut être téléchargé sur le site Web des Organes directeurs et statutaires, à l'adresse suivante:
<http://www.fao.org/unfao/govbodies/gsbhome/finance-committee/substitute-representatives/fr/>
5. Ont également assisté à la cent quatre-vingt-unième session du Comité les observateurs sans droit de parole des membres ci-dessous:

<ul style="list-style-type: none"> • Angola • Belgique • Congo • Costa Rica • Cuba • République dominicaine • Finlande • Gabon • Grèce 	<ul style="list-style-type: none"> • Guatemala • Indonésie • Israël • Monaco • Maroc • Pérou • Royaume-Uni • Venezuela
---	--

Élection du Vice-Président

6. Mme Jennifer Harhigh (États-Unis d'Amérique) a été élue à l'unanimité Vice-Présidente jusqu'à la fin du mandat en cours du Comité.

Questions intéressant le Programme alimentaire mondial

Comptes annuels vérifiés de 2019

7. Le Comité a examiné le document intitulé *Comptes annuels vérifiés de 2019* du PAM.
8. Le Comité a été informé que les comptes avaient été établis conformément aux Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS) et que l'Auditeur externe avait rendu une opinion sans réserve à leur sujet.
9. Il a également été porté à la connaissance du Comité que 2019 avait été une année record tant sur le plan des produits (8,3 milliards de dollars) que des dépenses (7,6 milliards de dollars) comptabilisés, ce qui avait engendré un excédent de 0,7 milliard de dollars. Les actifs nets s'élevaient à 5,9 milliards de dollars à la fin de 2019. Le Comité a par ailleurs été informé que le taux global d'exécution du budget en 2019 était de 64 pour cent du budget final établi sur la base des besoins.
10. Le Comité a demandé quel était l'impact de la COVID-19 sur les dépenses et les besoins en ressources en 2020, les placements à long terme et les passifs liés aux avantages du personnel. Il a été informé que les besoins en ressources augmentaient du fait de l'impact de la COVID-19 et que l'on s'attendait à ce que les dépenses augmentent également en 2020 à mesure que les excédents des exercices antérieurs seraient utilisés. La faiblesse des taux d'intérêt continuait d'influer sur le montant des passifs liés aux avantages du personnel, et l'impact sur les marchés financiers était actuellement à l'étude pour évaluer s'il convenait d'apporter des ajustements à la stratégie de placement.
11. Le Comité a constaté qu'avec l'augmentation des ressources et la multiplication des transferts de type monétaire, la direction du PAM devait s'engager plus fermement et œuvrer de manière plus ciblée afin de veiller à ce que des systèmes soient en place pour protéger les ressources et à ce que le PAM soit en mesure d'atteindre ses objectifs.
12. **Le Comité:**
 - a) **a examiné les États financiers vérifiés de 2019 du PAM, accompagnés de l'opinion de l'Auditeur externe et de son rapport;**
 - b) **a noté que l'Auditeur externe avait réalisé son audit conformément aux Normes internationales d'audit et avait rendu une opinion sans réserve au sujet des états financiers;**
 - c) **a pris acte et s'est félicité de la Déclaration sur le contrôle interne, et a encouragé le PAM à traiter les questions se rapportant aux risques et aux contrôles internes qui y sont présentées; et**
 - d) **a recommandé que le Conseil d'administration approuve les États financiers annuels du PAM pour l'exercice 2019, accompagnés du Rapport de l'Auditeur externe.**

Reconstitution du compte spécial pour les programmes de promotion du bien-être

13. Le Comité a examiné le document intitulé *Reconstitution du compte spécial pour les programmes de promotion du bien-être*.
14. Le Comité s'est félicité de l'engagement pris par le PAM de veiller à la santé et à la sécurité de ses employés partout dans le monde. Il a été informé qu'aucune reconstitution du compte spécial n'avait été prévue jusqu'en 2021 et a reconnu les exigences liées, en matière fiduciaire, à la pandémie de COVID-19.
15. S'agissant de l'allocation de fonds aux bureaux de pays, le Comité a noté que des financements destinés au bien-être étaient versés à tous les bureaux de pays sous forme de subventions ou de prêts, souvent sur une base de cofinancement. La direction a précisé que diverses sources de financement du PAM étaient disponibles pour faire face aux risques que la COVID-19 présentait au niveau de l'institution. Le Comité a été informé que la Stratégie du PAM en matière de bien-être du personnel était un dispositif pluridisciplinaire transversal et que la budgétisation stratégique ascendante aiderait à clarifier la raison d'être du recours aux diverses sources de financement, notamment les fonds du budget administratif et d'appui aux programmes (AAP) pour la Division chargée du bien-être du personnel et le compte spécial pour prendre en charge le cadre institutionnel.
16. **Le Comité:**
 - a) **a rappelé que le compte spécial pour les programmes de promotion du bien-être avait été établi par le Conseil d'administration à sa session annuelle de 2015 pour financer la mise en œuvre de la Stratégie du PAM en matière de bien-être (2015–2019);**
 - b) **a noté qu'un financement d'un montant de 8 millions de dollars provenant du Compte de péréquation des dépenses administratives et d'appui aux programmes était maintenant nécessaire pour rembourser l'avance de 2,5 millions de dollars de fonds AAP et pour reconstituer le compte spécial pour les programmes de promotion du bien-être à hauteur de 5,5 millions de dollars, afin que celui-ci puisse financer des initiatives jusqu'en 2024, conformément à la Stratégie en matière de bien-être pour 2020-2024 en préparation, y compris l'intervention actuellement menée pour faire face à la COVID-19 au titre de ses piliers santé et sécurité; et**
 - c) **a recommandé que le Conseil d'administration approuve le document intitulé *Reconstitution du compte spécial pour les programmes de promotion du bien-être*.**

Rapport annuel du Comité d'audit

17. **Le Comité:**
 - a) **a examiné le Rapport annuel du Comité d'audit pour la période allant du 1^{er} avril 2019 au 31 mars 2020;**
 - b) **a pris acte du rôle important que jouait le Comité d'audit et a encouragé celui-ci à poursuivre ses activités;**
 - c) **s'est félicité des indications fournies par le Comité d'audit au sujet des améliorations nécessaires, en particulier dans les domaines de la gestion globale des risques et des contrôles internes, y compris les mécanismes de prévention de la fraude et les technologies de l'information dans le contexte actuel de la COVID-19, et a constaté la nécessité de se pencher sur les recommandations d'audit en suspens depuis longtemps, la planification des effectifs et la culture organisationnelle;**

- d) **a pris note de l'assurance donnée par le Comité d'audit que face à la pandémie de COVID-19, il avait adapté ses méthodes de travail et le calendrier de ses réunions afin de continuer de s'acquitter de sa responsabilité en matière de contrôle conformément à son mandat; et**
- e) **a recommandé que le rapport soit présenté au Conseil d'administration à sa session annuelle en juin 2020 en vue de son examen.**

Rapport annuel de l'Inspectrice générale et Note du Directeur exécutif

- 18. Le Comité a examiné les documents intitulés *Rapport annuel de l'Inspectrice générale* et *Note du Directeur exécutif sur le rapport annuel de l'Inspectrice générale*.
- 19. Le Comité s'est réjoui de l'opinion favorable émise par le Bureau de l'Inspecteur général. Il a également souligné que les questions sensibles soulevées dans le rapport rejoignaient ses propres préoccupations, s'agissant notamment des priorités du PAM, des contrôles des organisations non gouvernementales, de la gestion des bénéficiaires, de la gestion des risques, de la planification des effectifs et de la protection et de la confidentialité des données. Ont particulièrement retenu son attention la question de l'importance de la fraude liée à la sécurité sanitaire et à la qualité des aliments, les problèmes signalés qui étaient déjà mentionnés dans des rapports précédents et le manque de caractère prioritaire accordé aux mesures destinées à mettre en œuvre les améliorations relatives aux contrôles et les recommandations issues des audits.
- 20. Le Comité a posé des questions sur le financement du Bureau de l'Inspecteur général, la recrudescence des plaintes adressées au Bureau des enquêtes et la couverture de la fonction d'audit interne, et a soutenu la récente augmentation des ressources affectées au Bureau de l'Inspecteur général. Le Comité a été informé que le Bureau de l'Inspecteur général envisageait d'avoir recours à des consultants en 2021, une modalité souple qui lui permettrait de bénéficier de compétences spécialisées, et le Secrétariat a confirmé que le principe d'un budget de croissance zéro ne s'appliquerait pas aux services de contrôle.
- 21. Le Comité a examiné les progrès accomplis dans la mise en œuvre des mesures convenues, ainsi que le processus récent de réorganisation des priorités mené par la direction, lequel imposait de revoir les délais d'application des mesures en retard.
- 22. **Le Comité:**
 - a) **a accueilli favorablement le Rapport annuel de l'Inspectrice générale et les réponses détaillées présentées dans la note du Directeur exécutif au sujet des problématiques signalées dans le rapport;**
 - b) **a pris note et s'est déclaré satisfait de l'opinion de l'Inspectrice générale selon laquelle les contrôles effectués n'avaient révélé aucune défaillance importante des processus de contrôle interne, de gouvernance et de gestion des risques mis en place au PAM susceptible de compromettre sérieusement la réalisation des objectifs stratégiques et opérationnels de celui-ci;**
 - c) **a fait part de ses préoccupations et a souligné qu'il importait de s'attaquer aux questions récurrentes soulevées les années précédentes et de mettre en œuvre les recommandations prioritaires en suspens signalées dans le rapport;**
 - d) **a conseillé au Conseil d'administration du PAM de prendre note du Rapport annuel de l'Inspectrice générale; et**
 - e) **a recommandé de réviser le second paragraphe du projet de décision du Conseil d'administration comme suit: "Le Conseil compte que la direction tirera parti des possibilités d'amélioration qui sont mises en lumière dans le présent rapport."**

Rapport de l'Auditeur externe sur le parc immobilier et réponse de la direction du PAM

23. Le Comité a examiné le document intitulé *Rapport de l'Auditeur externe sur le parc immobilier* et la réponse de la direction du PAM aux recommandations qu'il contenait.
24. Le Comité a été informé que la direction du PAM accueillait avec intérêt les recommandations convenues et que leur mise en œuvre renforcerait la gestion du parc immobilier du PAM.
25. Le Comité a été informé que le délai relatif à la recommandation 15 concernant l'envoi aux bureaux de terrain d'un rappel indiquant qu'ils devaient donner la priorité au regroupement dans des locaux communs était fixé pour le dernier trimestre de 2020, car des directives seraient ajoutées dans le Manuel des services administratifs, lesquelles devaient être examinées et validées en interne avant leur publication. Il a par ailleurs reçu des assurances sur le fait qu'en attendant, des possibilités de rappeler l'importance des locaux communs seraient prévues dans le cadre de l'action de sensibilisation menée auprès des bureaux de terrain.
26. **Le Comité:**
 - a) **s'est félicité du rapport de l'Auditeur externe sur le parc immobilier;**
 - b) **a pris note de la réponse de la direction aux recommandations formulées, y compris des précisions communiquées au sujet de celles qui n'avaient été qu'en partie acceptées; et**
 - c) **a encouragé la direction du PAM à appliquer les recommandations dans les délais indiqués dans le document.**

Rapport de l'Auditeur externe sur les services de transport aérien et réponse de la direction du PAM

27. Le Comité a examiné le document intitulé *Rapport de l'Auditeur externe sur les services de transport aérien* et la réponse de la direction du PAM aux recommandations qu'il contenait.
28. Le Comité a pris note du rapport détaillé sur les services aériens, qui confirmait l'importance cruciale de ces services, notamment pour l'ensemble des milieux humanitaire et du développement.
29. Le Comité a noté que le PAM avait accepté la plupart des recommandations et accueilli avec intérêt les conclusions selon lesquelles un cadre de politique générale complet devrait être élaboré et soumis au Conseil d'administration pour approbation. Le Comité s'est également félicité de la recommandation relative à l'élaboration d'une stratégie de mobilisation de ressources pour assurer un financement prévisible et renforcer la collaboration de toutes les parties prenantes.
30. Le Comité a pris note de la recommandation formulée dans le rapport selon laquelle le cadre financier et normatif applicable aux services de transport aérien du PAM devait être actualisé, et a appuyé la volonté du PAM d'examiner et de réviser les cadres nécessaires pour réduire les coûts, accroître la transparence et améliorer les rapports financiers, tout en maintenant son niveau de sécurité.
31. S'agissant du recours à des opérateurs aériens ne figurant pas sur la liste des opérateurs agréés par le PAM, le Comité a reçu l'assurance que le PAM suivait rigoureusement les procédures dont il s'était doté et ne passait de contrat avec des opérateurs aériens non inscrits sur la liste qu'à titre exceptionnel, pour répondre à des besoins d'urgence, notamment pour assurer des évacuations ou le rapatriement de réfugiés. La passation de ce type de contrat suivait les procédures documentées d'évaluation des risques en matière de sécurité des opérateurs aériens appliquées par l'Unité de la sécurité du transport aérien.

32. Le Comité a également été informé que le PAM continuerait de veiller à l'application de ses cadres de gestion des risques et en particulier qu'il renforcerait les contrôles pour atténuer les risques de fraude liés au transport de passagers. Il s'est félicité des efforts déployés pour mettre en œuvre un programme environnemental pour les services de transport aérien en conformité avec la politique environnementale du PAM.
33. S'agissant du déploiement de systèmes d'aéronefs télépilotés, couramment appelé drones, le PAM a assuré le Comité qu'il collaborait activement avec le secteur pour trouver des solutions de livraison de cargaisons adaptées à sa mission. Les informations les plus récentes concernant les drones seraient périodiquement présentées.
- 34. Le Comité:**
- a) **s'est félicité du rapport de l'Auditeur externe sur les services de transport aérien;**
 - b) **a pris note de la réponse de la direction aux recommandations formulées, y compris des précisions communiquées au sujet de celles qui n'avaient été qu'en partie acceptées; et**
 - c) **a encouragé la direction du PAM à appliquer les recommandations dans les délais indiqués dans le document.**

Rapport sur l'application des recommandations de l'Auditeur externe

35. Le Comité a examiné le document intitulé *Rapport sur l'application des recommandations de l'Auditeur externe* à la suite d'un exposé présenté par le Secrétariat qui soulignait les recommandations ayant été appliquées et celles en attente. Quatre nouvelles recommandations avaient été formulées sur les Comptes annuels vérifiés de 2019. Sur les 54 recommandations en attente qui figuraient dans le dernier rapport, 33 avaient désormais été classées, soit un taux d'application de 61 pour cent. L'Auditeur externe avait formulé ses observations sur le classement des dossiers relatifs à ces recommandations. Sur les 25 dossiers non réglés, 16 (64 pour cent) devaient être classés dans le courant de 2020.
36. Il a été précisé au Comité que: a) les délais recommandés pour la détermination et la communication des changements apportés aux délais applicables aux recommandations pourraient être modifiés; b) le dispositif d'examen de la présence du PAM dans les pays et l'examen des rôles et des responsabilités à l'échelle institutionnelle étaient liés au processus de budgétisation stratégique ascendante; c) l'ambition du PAM était d'assurer le suivi des produits en temps réel à l'aide du Système d'appui à la gestion logistique (LESS); et d) la structure de communication des coûts des budgets de portefeuille de pays serait prise en compte dans les futurs rapports annuels sur les résultats.
- 37. Le Comité:**
- a) **a pris note du taux d'application des recommandations en attente de l'Auditeur externe et noté les nouvelles recommandations formulées par celui-ci dans les rapports publiés en 2019;**
 - b) **a encouragé le Secrétariat à appliquer les recommandations en attente dans les délais indiqués dans le rapport; et**
 - c) **a recommandé que le Conseil d'administration prenne note du document intitulé *Rapport sur l'application des recommandations de l'Auditeur externe*.**

Rapport sur l'utilisation des mécanismes de préfinancement du PAM (1^{er} janvier-31 décembre 2019)

38. Le Comité a examiné le document intitulé *Rapport sur l'utilisation des mécanismes de préfinancement du PAM (1^{er} janvier-31 décembre 2019)*.
39. Le Comité a été informé qu'en 2019, le PAM avait reçu un volume de financement sans précédent et que les mécanismes de préfinancement s'étaient avérés être parmi les outils les plus essentiels dont disposaient les bureaux de pays pour piloter l'efficience opérationnelle, faire face aux ruptures imminentes d'approvisionnement et améliorer la prévisibilité des financements.
40. En ce qui concerne l'impact du Mécanisme de gestion globale des vivres sur les petits producteurs agricoles, et les mesures que prenait le PAM pour renforcer et améliorer ses dispositifs de préfinancement, le Comité a été informé qu'en 2019, les achats aux petits exploitants agricoles avaient représenté environ 4 à 5 pour cent du volume total des produits alimentaires achetés par l'intermédiaire du Mécanisme de gestion globale des vivres, et qu'un groupe de travail avait été créé pour déterminer les paramètres de mise en œuvre et un ensemble de mesures à prendre pour atteindre l'objectif consistant à acheter 10 pour cent des denrées alimentaires à des petits producteurs. Le Comité a également été informé que le PAM envisageait de créer un dispositif de préfinancement thématique et que le fait d'affecter dès le départ et de manière plus prévisible des fonds en faveur d'activités portant sur le renforcement de la résilience et les causes profondes pour appuyer plus efficacement la planification des opérations à moyen et long terme constituait une innovation en matière de financement interne.
41. **Le Comité:**
- a) **a accueilli avec intérêt le document intitulé *Rapport sur l'utilisation des mécanismes de préfinancement du PAM (1^{er} janvier-31 décembre 2019)*;**
 - b) **a noté avec satisfaction le caractère exhaustif des informations présentées sur la performance des instruments de préfinancement du PAM en 2019; et**
 - c) **a recommandé que le Conseil d'administration prenne note du Rapport.**

Examen de la gestion des points importants signalés en matière de risque et de contrôle - 2019

42. Le Comité a examiné le document intitulé *Examen de la gestion des points importants signalés en matière de risque et de contrôle - 2019*.
43. Les huit grands domaines de risque signalés dans le document, dont deux étaient apparus en 2019 et six remontaient à 2018, ont été brièvement présentés au Comité, ainsi qu'un résumé des mesures que le Secrétariat avait déjà prises et continuerait de prendre pour remédier à ces risques. Le Comité a été informé que ces questions étaient illustrées par des analyses thématiques et des propos de hauts responsables du PAM recueillis durant le cycle annuel d'élaboration des assurances du Directeur exécutif, lequel avait été sensiblement renforcé en 2019.
44. Le Comité a pris connaissance avec intérêt de ce nouvel Examen de la gestion et a observé qu'il apportait des informations et des réflexions utiles aux parties prenantes. Il a obtenu des précisions sur certaines questions techniques comme la mise en service de la plateforme numérique du PAM pour la gestion des bénéficiaires et des transferts (SCOPE), la façon dont le document avait été utilisé pour établir la Déclaration sur le contrôle interne et dont il serait exploité en interne pour renforcer la gestion des risques et les contrôles internes, la stratégie institutionnelle en matière de suivi et l'impact de la COVID-19 sur le calendrier de certaines initiatives que le PAM envisageait.

45. Le Comité:

- a) **a noté que le document présentait le détail et une analyse de huit points importants signalés en 2019 en matière de risque et de contrôle qui devaient faire l'objet d'une attention prioritaire en 2020;**
- b) **a jugé opportunes les mesures que la direction du PAM prenait pour atténuer ces risques afin d'assurer l'utilisation la plus efficace et la plus rationnelle qui soit des ressources du PAM et la protection de ses avoirs; et**
- c) **a recommandé au Conseil d'administration de prendre note du document intitulé *Examen de la gestion des points importants signalés en matière de risque et de contrôle – 2019.***

Utilisation des réserves du Compte de péréquation des dépenses administratives et d'appui aux programmes

- 46. Le Comité a examiné le document intitulé *Utilisation des réserves du Compte de péréquation des dépenses administratives et d'appui aux programmes.*
- 47. Il a été expliqué au Comité que le Compte de péréquation des dépenses AAP était une réserve cruciale qui pouvait être utilisée, avec l'approbation du Conseil, pour financer des initiatives destinées à améliorer l'efficacité opérationnelle. Par ailleurs, le Compte d'intervention immédiate (CII) du PAM, qui jouait un rôle crucial pour permettre d'apporter une assistance vitale en l'absence de contributions prévues, se trouvait actuellement soumis à une pression croissante.
- 48. Le Comité a obtenu des précisions au sujet des soldes du Compte de péréquation des dépenses AAP et du CII avant et après le transfert proposé, et sur l'affectation de fonds du CII aux bureaux de pays. Le Comité a reçu l'assurance que le Compte de péréquation des dépenses AAP disposait d'un solde confortable. Il a également noté que le montant total des transferts du Compte de péréquation des dépenses AAP au CII en 2020, qui comprenait le transfert approuvé dans le Plan de gestion du PAM pour 2020–2022 et le transfert de 30 millions de dollars proposé, se monterait à 52,5 millions de dollars.
- 49. Le Comité a noté avec satisfaction que l'injection proposée de fonds au CII contribuerait aux efforts déployés par le PAM pour fournir une assistance vitale en temps voulu aux bénéficiaires, alors que les contributions à emploi spécifique substantielles apportées par les donateurs demeuraient cruciales pour fournir une assistance aux opérations du PAM dans les pays.

50. Le Comité:

- a) **a recommandé que le Conseil d'administration approuve l'affectation d'un montant de 30 millions de dollars du Compte de péréquation des dépenses AAP au CII pour atténuer le risque que le PAM ne soit plus en mesure de faire face aux demandes simultanées de fonds du CII pendant la pandémie mondiale de COVID-19.**

Questions diverses**Date et lieu de la prochaine session**

- 51. Le Comité a été informé que la prochaine session se tiendrait sous forme virtuelle du 8 au 17 juin 2020.